



DE QUOI VIT L'ÉGLISE CATHOLIQUE ?

100 % DONNONS !

L'Église ne reçoit aucune subvention, ni de l'État ni du Vatican. Ses cinq grandes ressources ont une seule source : **vos dons** !

Pour le diocèse : DONNONS POUR LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNES, LA FORMATION ET LES PROJETS PASTORAUX

DON AVEC REÇU FISCAL

DENNIER DE L'ÉGLISE

Pour les traitements et les salaires



prêtres



séminaristes



prêtres âgés



laïcs salariés

Un don pour le diocèse



en espèces



par chèque



en ligne



par prélèvement automatique

www.donnons-lyon.catholique.fr
(don en ligne ou prélèvement)

Combien donner ? 2 à 3 jours de revenus chaque année.

OFFRANDES DE MESSE

En complément des traitements



prêtres



prêtres âgés

Un geste de partage, une intention de prière



en espèces



par chèque

Combien donner ? 17 € pour une messe.

Pour les paroisses : DONNONS POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

QUÊTE PRÉLEVÉE POUR UN SOUTIEN RÉGULIER*

QUÊTE

Pour les frais généraux



chauffage



électricité



entretien / décoration



meubles

Un don pour la paroisse pendant la messe



en espèces



par smartphone

*souscrire à la quête prélevée sur www.donnons-lyon.catholique.fr

Combien donner ? 2 € par messe à titre indicatif.

CASUEL

Pour les coûts liés aux célébrations



documents



électricité



entretien / décoration

Un don pour la paroisse, lors de baptêmes, mariages ou funérailles



en espèces



par chèque

Combien donner ?

baptême
50 € à 150 €

mariage
200 € à 400 €

funérailles
120 € à 300 €

Pour le diocèse et les paroisses : DONNONS POUR LES TRAVAUX ET GRANDS PROJETS

SANS DROITS DE SUCCESSION

LEGS ASSURANCE-VIE



Par la transmission d'un bien ou de placements
Par une clause bénéficiaire dans une assurance-vie



Pour en savoir plus : service dons et legs
Gaston Girod : 07 83 57 17 20 / Véronique Sumeire : 04 78 81 47 53 • donsetlegs@lyon.catholique.fr